



Négociation Participation Intéressement 2020 - 2022

17 juillet 2020

La CFE-CGC avait posé les bases suivantes pour améliorer les accords existants :

- Augmenter l'enveloppe PIA (Participation + Intéressement + Abondement) à 6 % de la masse salariale, soit environ 14 M€.
- Augmenter les tranches du CAP REC pour que l'Intéressement soit conséquent quand les résultats redeviendront positifs.
- Bien positionner les seuils des Indices de performance pour que l'objectif du CAP IP soit facilement atteignable, chose qui n'était pas le cas avec les accords 2016-2018.
- Une évolution mesurée de la répartition égalitaire.

Rappel : si la participation est supérieure à l'intéressement, il n'y a pas d'intéressement. Si l'intéressement (CAP REC + CAP IP) est supérieur à la participation, alors la somme distribuée au titre de l'intéressement est la différence entre la participation et l'intéressement.

CAP REC = somme des Résultats Economiques Courants de l'UES ESAF / ERSAS / EMCF

CAP IP = somme des Indices de Performance mensuels et annuels

La conjoncture pour 2020 et 2021 fera que vraisemblablement seul le CAP IP pourra engendrer un intéressement car le CAP REC est basé sur les résultats économiques du Groupe.

L'enveloppe maximum dans ce cas sera de l'ordre de 8 M€ pour le CAP IP + 5 M€ pour l'abondement, ce qui fait un total de 13 M€ si le CAP IP est atteint dans sa totalité, **ce qui est loin d'être acquit.**

Vous constaterez donc que les attentes de la CFE-CGC en termes de Participation et Intéressement ne seront certainement pas au rendez-vous, même si une amélioration substantielle a été faite par rapport aux accords existants.

Malgré une nouvelle proposition de répartition qui pénalise certains salariés, la CFE-CGC souhaite maintenir le dialogue social, dans une entreprise qui dit vouloir opérer une transformation dans un esprit positif.

C'est pourquoi, la CFE-CGC est signataire des accords Participation et Intéressement 2020 - 2022, en dépit d'une proposition en deçà de nos attentes.

En complément, étant donné qu'il n'y a pas eu d'accords Participation et Intéressement en 2019 (seule la CFE-CGC était signataire), et donc la perte de l'intéressement proposé l'an dernier, la CFE-CGC vous rappelle que pour bénéficier de l'abondement du Plan d'Epargne Groupe en 2020 soit 1750€, il vous faut faire un versement volontaire de 584 € sur votre PEG. De même que pour percevoir les 1550 € du Plan Epargne Retraite Collectif, il vous faut verser 517 € sur votre PERCO.

<http://cfe-cgc-exxonmobil.over-blog.com/>

La CFE-CGC au service de tous les salariés